

Nombre
de membres en
exercice

**Extrait du registre des délibérations
du Conseil d'Administration
du Centre Communal d'Action Sociale**

9

Séance du : 26 février 2026

Délibération n° : 2026/2602/3

sous la présidence de : Mme Veronica WAGNER, Vice-Présidente

Date de la convocation : 20 février 2026

Présents (6) : Mmes WAGNER, PAGANI, TORSIELLO,
MM. DUMON, KRONZ, CHARLIER

Absents excusés (3) : Mmes MOLINA, GATTO,
M. FOURNIER

A assisté à la séance : Mme BRULLOT, Directrice du CCAS,
assurant le secrétariat de la séance,

POINT N° 3 - Débat d'Orientation Budgétaire

Madame la Vice-Présidente rappelle que le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) est une étape obligatoire dans le cycle budgétaire des CCAS des communes de plus de 3 500 habitants et précise qu'il doit s'appuyer sur un Rapport d'Orientation budgétaire (ROB) porté à la connaissance des administrateurs dans les deux mois précédant le vote du budget.

Ce rapport a été joint à la convocation du Conseil d'Administration. Il relate le contexte général des collectivités, et en particulier celui du contexte social et économique de ROMBAS, et les orientations budgétaires, tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement. Il prend en compte les orientations budgétaires envisagées par le CCAS, les engagements pluriannuels et les informations relatives aux effectifs, aux dépenses de personnel, à la durée du travail.

Madame la Vice-Présidente présente ce rapport et donne la parole aux membres présents avant de clore les débats.

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, le Conseil d'Administration,

PREND ACTE de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire 2026 sur la base du Rapport d'Orientation Budgétaire joint en annexe.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Strasbourg, 31 Avenue de la Paix - BP 51038 - 67070 Strasbourg Cedex - <https://www.telerecours.fr> - dans un délai de deux mois à compter de sa publication par voie électronique et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Extrait certifié conforme
ROMBAS, le 27 février 2026
La Vice-Présidente du CA :



Publié sur le site de la Ville de ROMBAS le 03/03/2026
Transmis au contrôle de légalité le 03/03/2026

